

# Repères étrangers

1<sup>er</sup> avril - 25 juillet 1990

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT\*

## ALGÉRIE

12 juin 1990 : *Elections municipales et départementales*. Depuis l'accession du pays à l'indépendance, c'est la première fois que se déroulent des élections administratives sous le signe du multipartisme (cf. *RE*, 50). Elles se caractérisent par la victoire du Front islamique du Salut (FIS) sur le Front de Libération nationale (FLN), victoire facilitée par le mot d'ordre d'abstention du Front des Forces socialistes de M. Hocine Aït-Ahmed et du mouvement pour la démocratie en Algérie de M. Ahmed Ben Bella.

Aux élections municipales, le FIS recueille 54,25 % des suffrages exprimés (7 870 000 électeurs) contre 28,13 % au FLN. Il l'emporte dans 55,42 % des communes contre 31,64 % au FLN.

Aux élections départementales, sa victoire est tout aussi nette : 57,44 % des votants contre 27,53 % au FLN. Il domine 32 willayas sur 48, en laissant 14 au FLN, 1 au RCD (Rassemblement pour la Culture et la Démocratie) et 1 aux indépendants (*Le Monde*, 13, 14 et 22 juin 1990).

## ALLEMAGNE

Avril à juillet : *Réunification*. Le 18 mai est signé, à Bonn, le traité d'Etat instaurant l'union économique et monétaire entre les deux Etats allemands. Il est ratifié le 21 juin par le *Bundestag* (445 voix contre 60 et une abstention) et la *Volkskammer* (302 voix contre 82). Il prend effet le 1<sup>er</sup> juillet. On rappellera que la création de la RFA avait été précédée, elle aussi, d'une union économique des zones occidentales (*Le Monde*, 19 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 1990).

\* Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers.

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

5 avril 1990 : *Révision constitutionnelle*. Lors de la séance inaugurale du premier parlement librement élu de la République démocratique allemande, deux amendements à la constitution du 8 avril 1968 ont été adoptés : le premier supprime du préambule la référence à un Etat « socialiste et communiste » ; le second abolit le Conseil d'Etat, organe suprême de l'ex-régime communiste qui avait remplacé, depuis le 12 septembre 1960, la présidence de la République. Il était composé de 24 membres élus pour cinq ans par la chambre du peuple. Son président avait le titre de chef d'Etat. La fonction de Président de la République est de nouveau instaurée (*Le Monde*, 7 avril 1990).

12 avril 1990 : *Gouvernement*. Dans la logique de la victoire des partis non communistes aux élections législatives de mars dernier (cf. *RE*, 54), la nouvelle chambre du peuple a investi un Gouvernement de coalition présidé par M. Lothar de Maizière, chef du Parti chrétien-démocrate (CDU) et leader de la coalition électorale gagnante, l'Alliance pour l'Allemagne [Parti chrétien démocrate, Union sociale allemande (DSU), Renouveau démocratique].

Les sociaux-démocrates, grands perdants de l'élection du 18 mars, dont le soutien est nécessaire pour dégager une majorité des deux tiers indispensable pour les réformes constitutionnelles, acceptent d'entrer dans ce Gouvernement, ainsi que les libéraux. Le nouveau Gouvernement qui est investi par 257 voix sur 379 suffrages exprimés comprend 12 CDU, 2 DSU, 1 Renouveau démocratique ainsi que 6 SPD et 3 démocrates libéraux (LDP). Le 24 juillet, les libéraux quittent le Gouvernement, en désaccord sur le processus électoral devant mener à la réunification (*Le Monde*, 13 avril 1990 et 26 juillet 1990.)

22 juillet : *Fédéralisme*. Le Parlement rétablit le fédéralisme qui avait été supprimé en juillet 1952 au profit d'une division administrative en districts (*Bezirke*). Les 15 *Bezirke* cèdent la place aux cinq anciens *Länder* (Brandebourg, Mecklenburg, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe). Berlin est à part, son statut devant être réglé lors de la négociation sur le traité d'unification. Les élections aux *Landtage* des nouveaux *Länder* auront lieu le 14 octobre. Cette nouvelle structure de la RDA doit faciliter la réunification en permettant l'application de l'article 23 de la Loi fondamentale de la RFA (*Le Monde*, 24 juillet 1990).

## RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

13 mai 1990 : *Bundesrat*. Les élections aux *Landtage* de Rhénanie du Nord-Westphalie et de Basse-Saxe qui voient la participation de 18 millions d'électeurs, soit près de 40 % du corps électoral, sont marquées par un net recul de la CDU. Elle perd notamment le *Land* de Basse-Saxe ce qui permet au SPD de disposer de 23 voix au *Bundesrat* contre 18 à la

CDU/CSU et de contrôler désormais la chambre fédérale. Les sociaux-démocrates dirigent sept gouvernements de *Land* sur onze. Ce changement permettra au SPD de peser plus sur les modalités de la réunification à travers le *Bundesrat* (*Le Monde*, 15 mai 1990).

## BELGIQUE

4-5 avril 1990 : *Roi*. Afin de ne pas avoir à signer un projet de loi libéralisant l'avortement, le roi des Belges, Baudouin I<sup>er</sup>, sur le trône depuis le 17 juillet 1951, a décidé de renoncer temporairement à ses pouvoirs constitutionnels. Le Gouvernement ayant dû constater sur la base de l'article 82 de la Constitution du 7 février 1831 « l'impossibilité de régner », la loi a pu être promulguée sans l'intervention du monarque.

Royaume sans couronne pendant trente six heures, la Belgique retrouve son roi après que les parlementaires, députés et sénateurs réunis, aient mis fin par 245 voix et 93 abstentions (libéraux, écologistes, francophones fédéralistes) à cette impossibilité.

L'article 82 n'avait été utilisé qu'une fois dans le passé, le 28 mai 1940, lorsque Léopold III était prisonnier. La fin de l'impossibilité fut constatée en mai 1945 et déclencha la « question royale » (*Le Monde*, 5, 7 avril 1990).

## BULGARIE

3 avril, 6 et 20 juillet 1990 : *Président de la République*. Après avoir supprimé le Conseil d'Etat, organe partageant le pouvoir exécutif avec le Gouvernement, l'Assemblée nationale bulgare désigne à l'unanimité, M. Petar Mladenov au nouveau poste de Président de la République, avec des pouvoirs étendus, pour une durée de dix-huit mois, dans l'attente d'une nouvelle constitution. Cependant, M. Mladenov démissionne le 6 juillet en raison de la polémique soulevée par son attitude lors des événements de novembre 1989. Le 20 juillet, le nouveau Parlement ne réussit pas à lui élire un successeur, la majorité des deux tiers étant nécessaire (*Le Monde*, 5 avril, 8-9 et 22-23 juillet 1990).

3 avril : *Révision constitutionnelle*. L'Assemblée nationale décide de remplacer le mot « socialiste » par « démocratique » dans la Constitution (*Le Monde*, 5 avril 1990).

3 avril 1990 : *Parti communiste*. Le plenum du Parti communiste modifie l'appellation du parti qui désormais prend le nom de « Parti socialiste bulgare » (*Le Monde*, 5 avril 1990).

10 et 17 juin 1990 : *Election d'une assemblée constituante*. Les premières élections libres depuis quarante-cinq ans en Bulgarie ont vu la victoire des ex-communistes, contrairement à ce qui s'est produit dans les autres pays de l'Europe de l'Est. Le Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste) obtient la majorité absolue (211 sur 400). L'opposition, forte de 184 sièges, est dominée par l'Union des Forces démocratiques (UFD), mouvement

disparate et sans expérience, créé, il y a seulement huit mois. Elle détient un véritable droit de veto sur les lois constitutionnelles et les projets de loi portant sur la réforme économique pour lesquels une majorité des deux tiers est nécessaire. On remarquera que le Mouvement pour les Droits et Libertés (DPS) qui représente la minorité turque obtient 11 mandats directs sur les 23 constituant sa représentation. Cette assemblée a pour fonction d'élaborer la nouvelle constitution dans un délai d'un an et demi. Les parlementaires décideront ultérieurement de la transformer en assemblée ordinaire ou de la dissoudre.

#### *Elections à l'assemblée constituante Bulgare*

La moitié des 400 sièges sont attribués au scrutin majoritaire uninominal, l'autre à la proportionnelle. Le taux de participation au 1<sup>er</sup> tour a été de 90,7 %, au second de 75,2 %

Parti	Proportionnelle	Majo- ritaire	Total
Parti socialiste (PSB)	47,36 % - 87 sièges	114 sièges	211
Union des forces démocratiques (UFD)	38,20 % - 75 sièges	69 —	144
Parti agrarien (PAB)	8,03 % - 16 —		16
Mouvement pour les droits et libertés (DPS)	6,03 % - 12 —	11 —	23
Union de la patrie (procommuniste)		2 —	2
Indépendants		2 —	2
Parti social-démocrate (non marxiste)		1 —	1
Parti national du travail		1 —	1

(*Le Monde*, 1<sup>er</sup>-2, 10-11, 13, 16, 19, 20 et 21 juin 1990.)

#### CANADA

Du 3 au 23 juin 1990 : *Constitution fédérale*. L'adhésion du Québec à la Constitution fédérale de 1867, a de nouveau échoué. Le 30 avril 1987, un accord de principe, dit du Lac Meech, à la frontière de l'Ontario et du Québec, avait été pourtant élaboré : il reconnaissait au Québec le statut de « société distincte » et en contrepartie accordait à chaque province un certain nombre de droits : pouvoirs accrus en matière d'immigration, droit de veto pour toute modification constitutionnelle relative aux institutions fédérales, possibilité de ne pas participer à certains programmes fédéraux en obtenant une compensation financière, droit de regard dans la nomination des juges de la Cour suprême (cf. *RE*, 43).

L'entrée en vigueur de cet accord conclu entre les dix provinces canadiennes et le Gouvernement fédéral était conditionnée à sa ratification non seulement par la Chambre des Communes canadiennes (cf. *RE*, 45), mais encore par les parlements provinciaux et ce, avant le 23 juin 1990. A la date fatidique du 23 juin, le Manitoba et Terre-Neuve maintenaient leur refus de ratification. Cela pourrait de nouveau conduire le Québec, seule province à majorité francophone, à remettre en question son appartenance à la fédération canadienne (*Le Monde*, 3-4, 7, 14, 24-25 juin 1990).

23 juin 1990 : *Parti libéral*. A l'issue de la seconde défaite électorale du Parti libéral face au Parti conservateur de M. Brian Mulroney (cf. *RE*, 49), M. John Turner, chef du Parti libéral, avait démissionné. Son successeur, M. Herb Gray (cf. *RE*, 54) vient d'être remplacé par M. Jean Chrétien, bras droit de l'ancien Premier ministre fédéral Pierre Elliott Trudeau (*Le Monde*, 26 juin 1990).

#### CÔTE-D'IVOIRE

3 et 31 mai 1990 : *Partis politiques*. Jusqu'alors Etat à parti unique (Parti démocratique de la Côte-d'Ivoire), la Côte-d'Ivoire, sous la pression populaire, est un nouveau pays d'Afrique qui s'ouvre au multipartisme. Le président Félix Houphouët-Boigny, au pouvoir depuis le 27 novembre 1960, entend légaliser les partis politiques ayant déposé leur statut, notamment, le Front populaire ivoirien (FPI), le Parti ivoirien des Travailleurs (PIT), l'Union des sociaux-démocrates (USD), le Parti républicain (PR).

Aucune modification constitutionnelle n'est nécessaire, puisque l'article 7 de la Constitution ivoirienne du 31 octobre 1960 prévoit expressément ce multipartisme. Le 31 mai, 9 partis d'opposition sont autorisés (*Le Monde*, 5 mai et 2 juin 1990).

#### ESPAGNE

21 juin 1990 : *Cortès*. Pour la première fois, les Cortès vont comprendre les députés de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna (HB, proche de l'ETA). Ayant obtenu 3 sièges, lors des élections du 20 octobre 1989, leurs titulaires avaient été expulsés par le président des Cortès, pour avoir refusé de prêter serment dans les conditions prévues par la loi (cf. *RE*, 53). Le tribunal constitutionnel vient d'annuler cette décision, dans un arrêt publié le 21 juin. La conséquence en est non seulement la réintégration des 3 députés indépendantistes, mais encore la détérioration de la majorité parlementaire de M. Felipe Gonzalez Marquez, Premier ministre, qui ne bénéficie plus du soutien que de 175 députés sur 351 (*Le Monde*, 26 juin 1990).

## ÉTATS-UNIS

21 juin 1990 : *Projet d'amendement constitutionnel*. La bataille pour interdire la profanation du drapeau américain a été de nouveau relancée. A la suite de l'échec subi l'an dernier au Sénat (cf. *RE*, 52), un contre-projet d'amendement à la constitution américaine a été soumis à la chambre des représentants. Bien qu'il ait obtenu une forte majorité en sa faveur (254 contre 177), ce texte ne recueillant pas la majorité des deux tiers nécessaire pour modifier la constitution est de nouveau rejeté. Cet échec intervient après un arrêt de la Cour suprême du 11 juin 1990, rendu par 5 voix contre 4, et jugeant qu'une loi interdisant de brûler le drapeau américain est contraire au premier amendement à la Constitution (*Le Monde*, 23 juin 1990).

20 et 23 juillet 1990 : *Cour suprême*. Agé de 84 ans, le juge William J. Brennan Jr. démissionne pour raisons de santé. Démocrate nommé en 1956 par le Président Eisenhower, républicain, il incarnait le courant libéral. En 1962, il avait rédigé l'arrêt *Baker v. Carr* et avait manifesté, avec Thurgood Marshall, son opposition à la peine de mort en 1976 dans *Gregg v. Georgia*. Pour le remplacer, le Président George Bush, dont c'est la première nomination, a désigné le juge David Souter, du New Hampshire, de tendance conservatrice, mais dont les positions sont mal connues sur des problèmes comme l'avortement. Si cette nomination devait être entérinée par le Sénat, elle renforcerait la majorité conservatrice, la minorité libérale ne pouvant plus s'appuyer que sur Thurgood Marshall, octogénaire et malade et sur Harry A. Blackman (sur la composition de la Cour, cf. *RE*, 40, 45 et 46) (*Le Monde*, 22-23 et 25 juillet 1990).

## GRANDE-BRETAGNE

3 juin 1990 : *Parti social-démocrate*. La fraction social-démocrate, qui avait refusé la fusion avec les libéraux en juillet 1989 (cf. *RE*, 48) décide l'autodissolution du Parti social-démocrate dirigé par M. David Owen (*Le Monde*, 5 juin 1990).

## GRÈCE

8 avril 1990 : *Elections législatives*. A la suite de la dissolution du Parlement prononcée le 12 mars (cf. *RE*, 54), les Grecs sont appelés pour la troisième fois en moins d'un an à désigner leurs députés (cf. *RE*, 51 et 53).

Le verdict sorti des urnes, s'il ne modifie guère la composition parlementaire, confirme la montée régulière des conservateurs depuis fin 1989, après huit ans de pouvoir socialiste du PASOK d'Andréas Papandréou. La Nouvelle Démocratie avec un gain de 2 sièges, frôle la majorité absolue (150 sur 300), alors que le PASOK en perd 5. Elle est, enfin, en mesure de gouverner.

## Elections législatives du 8 avril 1990 :

Inscrits	8 654 668
Votants	6 697 625
Nuls	73 784
Blancs	38 680

Partis	Suffrages	%	Par rapport à novembre 1989	Sièges	Par rapport à novembre 1989
Nouvelle démocratie (conservateur)	3 087 348	46,93	+ 0,75	150	(+ 2)
PASOK (Mouvement socialiste panhellénique)	2 542 902	38,61	— 2,07	123	(— 4)
Coalition de la gauche et du progrès (PC et gauche hellénique)	677 090	10,23	— 0,74	19	(2)
Liste des candidats communs de la Coalition et du PASOK	66 899	1,02		4	
DIANA (centre droit)	44 015	0,67	+ 0,15	1	(+ 1)
Ecologistes alternatifs	50 920	0,77	+ 0,19	1	(=)
Listes indépendantes représentant la minorité musulmane de Thrace	47 819	0,71		2	(=)

(Le Monde, 10 avril 1990, Ambassade de Grèce.)

28 avril 1990 : *Gouvernement*. M. Constantin Mitsotakis, président de la Nouvelle Démocratie constitue un Gouvernement majoritaire (151 sur 300), grâce à l'alliance avec M. Costas Stéphanopoulos, chef du petit parti de centre droit du renouveau démocratique, Diana (issu d'une scission de la Nouvelle Démocratie en 1985).

Il obtient la confiance de l'Assemblée par 152 voix sur 299 présents (*Le Monde*, 11 et 28 avril 1990).

4 mai 1990 : *Election présidentielle*. Les élections législatives ont permis de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait précédemment la Chambre des députés, incapable de désigner un Président de la République (cf. *RE*, 54).

M. Constantin Caramanlis, âgé de 83 ans, a été élu. Candidat de la Nouvelle Démocratie, il a obtenu 153 voix sur 300 ; 125 députés ont voté pour M. Yannis Alévras, socialiste, et 21 pour M. Constantin Despotopoulos, candidat de la coalition de la gauche et du progrès.

M. Caramanlis a déjà exercé la fonction de chef de l'Etat entre 1980 et 1985. Il succède à M. Christos Sartzétakis, le juge de l'affaire Lambrakis, qui avait lui-même remplacé M. Caramanlis (*Le Monde*, 5 mai 1990).

## HONGRIE

25 mars et 8 avril 1990 : *Elections législatives*. Les premières élections générales libres pour l'élection d'un Parlement ont eu lieu conformément à un système mixte. 176 députés ont été élus au système uninominal majoritaire à deux tours, les trois candidats les mieux placés ou ayant obtenu plus de 15 % des suffrages pouvant être présents au second tour.

Votants : 1<sup>er</sup> tour : 64 % ; 2<sup>e</sup> tour : 45 %

	Suffrages	Sièges directs	Représentation proportionnelle de circonscription	Représentation proportionnelle nationale	Total des sièges
Forum démocratique hongrois (Magyar Demokrata Fórum, MDF)	24,71	114	40	10	164
Alliance des démocrates libres (Szabad Demokraták Szövetségé, SZDSZ)	21,38	35	34	23	92
Parti indépendant des petits propriétaires (Független Kisgazda-, Földmunkás- és Polgári Párt, FKGP)	11,76	11	16	17	44
Parti socialiste hongrois, ex-PC (Magyar Szocialista Párt, MSZP)	10,89	1	14	18	33
Fédération des jeunes démocrates (Fiatal Demokraták Szövetségé, Fidesz)	8,94	1	8	12	21
Parti chrétien-démocrate (Kereszténydemokrata Néppárt, KDNP)	6,46	3	8	10	21
Parti socialiste ouvrier hongrois (Parti communiste maintenu) (Magyar Szocialista Munkáspárt, MSZMP)	3,68				0
Parti social-démocrate de Hongrie (Magyarországi Szociáldemokrata Párt, MSZDP)	3,55				0
Union agraire (Agrárszövetség)	3,15	1			1
Parti des entrepreneurs (Vállalkozók Partja)	1,89				0
Coalition électorale patriotique (Hazafias Választási Koalíció, HVK)	1,87				0
Autres partis	1,71				
Indépendants		6			6
Candidats communs à plusieurs partis		4			4

(Le Monde, 22, 26, 29 mars et 1<sup>er</sup>-2, 8-9, 10 avril 1990 ; Ambassade de Hongrie.)

152 députés ont été élus à la représentation proportionnelle dans 20 circonscriptions. Enfin, 58 sièges sont attribués sur des listes nationales en fonction des restes des autres scrutins.

Si au premier tour le Forum démocratique hongrois a devancé de peu l'Alliance des démocrates libres (24,7 contre 21,3 %), le second tour a été beaucoup plus favorable au Forum, lui permettant de recueillir 42,7 % des sièges. Le Parti socialiste hongrois, issu de la transformation du Parti communiste (cf. *RE*, 53) obtient 10,9 % des suffrages et 8,5 % des sièges.

2 mai 1990 : *Election présidentielle*. Le nouveau Parlement élit M. Arpad Göncz, Président de la République par intérim par 339 voix contre 31 (*Le Monde*, 4 mai 1990).

23 mai 1990 : *Gouvernement*. Le Gouvernement de coalition de centre-droit formé par M. Jozsef Antall, président du Forum démocratique (MDF) est investi par le Parlement, par 218 voix sur 352 présents.

Il comprend huit ministres du MDF, quatre du Parti indépendant des petits propriétaires, un du parti chrétien-démocrate et quatre indépendants (*Le Monde*, 18, 24, 25 mai 1990).

#### ISRAËL

11 juin 1990 : *Gouvernement*. La crise ministérielle israélienne, ouverte par le vote de censure contre le Gouvernement Shamir le 15 mars dernier, aura duré quatre-vingt jours (cf. *RE*, 54). M. Shimon Pérès, leader du Parti travailliste, n'ayant pu réussir à constituer une majorité de Gouvernement avec les partis de gauche, d'extrême gauche et le Parti religieux Agoudat Israël, le chef de l'Etat, M. Haïm Herzog, a alors chargé M. Yitzhak Shamir, leader du Likoud et à la tête du Gouvernement de transition, de former de 24<sup>e</sup> Gouvernement d'Israël. Celui-ci s'appuie sur les plus nationalistes de son parti (M. David Lévy, M. Ariel Sharon, M. Yitzhak Modaï) et sur les autres formations de droite et religieuses (Parti national religieux ; Téhiya extrême-droite ; Tsomet, extrême droite ; Shas, ultra-orthodoxe).

Ce Gouvernement ultra nationaliste et religieux est investi par la Knesset par 62 voix contre 57 et 1 abstention.

C'est la fin des six années d'« union nationale » ; le début d'un gouvernement de coalition fragile et divisé (*Le Monde*, 12 et 28 avril, 13 et 16 juin 1990).

#### ITALIE

3 et 4 juin 1990 : *Référendums « populaires »*. Les Italiens étaient appelés à décider de l'abrogation de trois articles de loi, deux relatifs à l'exercice de la chasse (1 et 2) et un traitant de la présence de résidus de pesticides acceptables dans les produits alimentaires (3).

Bien que largement positif, ce référendum a été annulé, ce qui constitue

## Référendum

	1	2	3
Oui	16 613 724 (92,1 %)	17 909 120 (92,3 %)	15 124 055 (93,4 %)
Non	1 420 693 (7,9 %)	1 497 927 (7,7 %)	1 061 270 (6,6 %)
Abstentions	56,7 %	56,7 %	56,5 %

une première. La constitution italienne prévoit, en effet, qu'un référendum « populaire » est automatiquement déclaré nul et non avenu, s'il n'enregistre pas une participation minimale de 50 % des électeurs.

Le référendum d'initiative populaire doit être suscité par au moins cinq cent mille signataires de pétition. Il ne peut porter que sur la seule abrogation de textes existants.

C'est la sixième fois que les Italiens se prononcent sur un référendum abrogatif (cf. *RE*, 45 et 52) (*Le Monde*, 3-4 et 6 juin 1990, Ambassade d'Italie).

## MONGOLIE

11 mai : *Multipartisme*. Le Grand Khoural (Assemblée populaire) adopte une modification constitutionnelle instaurant le multipartisme dans la plus ancienne république socialiste après l'URSS (*Libération*, 12-13 mai 1990).

## PÉROU

8 avril et 10 juin 1990 : *Elections présidentielles et législatives*. A l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, les deux candidats arrivés en tête étaient l'écrivain Mario Vargas Llosa (Front démocratique, FREDEMO, libéral) avec 27,61 % des voix et M. Alberto Fujimori, d'origine japonaise, appartenant au mouvement indépendant Cambio 90, avec 24,62 % des suffrages. Ils ont devancé Luis Alva Castro (APRA, Alliance populaire révolutionnaire américaine, parti du président sortant Alan Garcia Perez), Henry Pease (gauche unie) et Alfonso Barrantes (gauche socialiste).

Au deuxième tour, M. Alberto Fujimori, bénéficiant du soutien des forces de gauche, l'emporte avec près de 53 % des voix. Il succèdera pour cinq ans à M. Alan Garcia<sup>1</sup>, second président péruvien depuis trente ans à avoir accompli la totalité de son mandat.

Le FREDEMO obtient la majorité relative à la Chambre des députés (64 sur 180) et au Sénat (23 sur 60) (*Le Monde*, 11, 18 avril, 18 mai, 12 juin 1990).

1. Dans ce pays, le Président de la République n'est pas rééligible.

## ROUMANIE

20 mai 1990 : *Elections présidentielle, législatives et sénatoriales.* Le dispositif constitutionnel démocratique se met progressivement en place depuis les émeutes populaires de décembre dernier (cf. *RE*, 53). M. Ion Iliescu, ancien président du Front de salut national puis du Conseil provisoire d'union nationale (CPUN) (cf. *RE*, 54), est élu Président de la République avec 85,07 % des voix. Il l'emporte sur M. Radu Campeanu (Parti national libéral) qui recueille 10,64 % des suffrages et sur M. Ion Ratiu (Parti national paysan) qui obtient 4,29 % des suffrages exprimés.

Le Front de Salut national (FSN) est le grand vainqueur des élections législatives :

Partis	Suffrages (en %)	Sièges
Front de Salut national (FSN)	66,31	233
Union démocratique magyare	7,23	29
Parti national libéral	6,31	29
Mouvement écologiste roumain	2,62	12
Parti national paysan	2,51	12
Alliance pour l'unité des Roumains	2,11	10
Parti démocrate agraire de Roumanie	1,78	8
Parti écologiste roumain	1,70	8
Parti social-démocrate	1,05	2
Divers	8,38	5

Le Front de Salut national contrôlera par ailleurs 92 des 119 sièges du Sénat (*Le Monde*, 27-28 mai 1990).

## TCHÉCOSLOVAQUIE

20 avril : *Dénomination officielle.* C'est la fin de la guerre du trait d'union (cf. *RE*, 54). Le Parlement fédéral adopte la nouvelle dénomination officielle : République fédérative tchèque et slovaque (*Le Monde*, 22-23 avril 1990).

8 et 9 juin 1990 : *Elections législatives.* Le mouvement du Président Vaclav Havel, Forum civique et son équivalent slovaque Public contre la violence sont les grands vainqueurs des élections au Parlement fédéral. Ils obtiennent la majorité absolue des sièges dans chacune des deux chambres. Le grand vaincu est très certainement l'Union chrétienne-démocrate qui bénéficiait du soutien de l'Eglise catholique et espérait profiter des retombées de la visite du pape. Elle est devancée par le Parti communiste tchécoslovaque qui devient la principale force d'opposition

avec plus de 13 % des suffrages. Les résultats des formations autonomistes ou régionalistes de Slovaquie ou de Moravie sont à noter.

On remarquera la très forte participation (96 %) à des élections qui ont eu lieu à la représentation proportionnelle avec application de l'exigence d'un seuil de 5 %. 22 listes étaient en présence.

Elections législatives :

Partis	Chambre du Peuple		Chambre des Nations	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
Forum civique (Občanské fórum, OF) et Public contre la violence (slovaque) (Verejnost protinásiliu, VPN)	46,6	87	45,9	83
Parti communiste tchécoslovaque (Ko- munistická Strana Československa)	13,6	23	13,7	24
Union chrétienne et démocrate (Křes- tanskáa demokratická unie) et Mou- vement chrétien-démocrate (slova- que) Křestanskodemokratické hnu- tie)	12,0	20	11,3	20
Parti national slovaque (Slovenská na- rodná strana)	3,5	9	3,6	9
Mouvement pour la démocratie auto- gestionnaire - Association pour la Moravie et la Silésie (HSD - Spolec- nost pro Moravu a Slezsko)	5,4	6	6,2	7
Cohabitation - Parti démocrate-chrétien hongrois (Soužití, Maďarské křesťan- skodem hnutie)	2,8	5	2,7	7
Autres partis	16,1	0	16,6	0

(*Le Monde*, 12 juin 1990 : Ambassade de la République fédérative tchèque et slovaque.)

27 juin 1990 : *Gouvernement*. Un nouveau Gouvernement dirigé par le Premier ministre sortant, M. Marian Calfa est constitué après les élections au Parlement fédéral. La majorité présidentielle y détient 9 portefeuilles sur 16 ; 6 Slovaques, dont M. Calfa y participent pour respecter l'équilibre entre la nation tchèque, qui constitue les deux tiers de la population et la nation slovaque (*Le Monde*, 28 juin 1990).

5 juillet 1990 : *Président de la République*. Seul à briguer sa propre succession, M. Vaclav Havel, ancien « dissident » et l'un des principaux animateurs de la « révolution de velours » de novembre 1989, a été réélu à la tête de l'Etat par le Parlement réuni en assemblée fédérale (réunion conjointe des deux chambres) présidée par M. Alexander Dubcek. M. Havel

a obtenu 234 suffrages contre 50. Son mandat sera de deux ans afin de coïncider avec celui de la nouvelle législature (*Le Monde*, 9 mai, 5 et 6 juillet 1990).

## URSS

Avril à juillet : *Républiques*. Les unes après les autres, les républiques soviétiques affirment — chacune à sa façon — leur volonté de souveraineté.

Sans doute, pour tenter d'enrayer le mouvement, le Parlement soviétique a-t-il adopté le 3 avril une loi sur les modalités de sécession d'une république, principe constitutionnel affirmé par l'article 72 qui, jusque-là n'était organisé par aucun texte. L'exigence d'un référendum dégageant une majorité des deux tiers des inscrits et la nécessité d'un accord approuvé par le Parlement fédéral semblent rendre difficile cette possibilité.

Après avoir proclamé son indépendance le 11 mars (cf. *RE*, 54), la Lituanie s'engage dans une épreuve de force marquée par des alternances de fermeté et d'apaisement de la part de Moscou. Après un blocus énergétique et un appel du chancelier Kohl et du Président Mitterrand, la Lituanie accepte de suspendre, le 2 mai, certains effets de son indépendance. Le 23 mai, le Parlement de Vilnius offre de suspendre les décisions, mais pas la déclaration elle-même. Enfin, le 29 juin un « moratoire de 100 jours » est décrété par 69 voix contre 35 et 2 abstentions.

L'Estonie s'engage plus prudemment dans cette voie après avoir déclaré « illégal » le pouvoir soviétique en Estonie (cf. *RE*, 54).

La Lettonie adopte le 4 mai une déclaration d'indépendance assortie d'une « période de transition ».

Le 12 mai, lors d'un « sommet » balte à Tallin, les trois républiques ressuscitent le Conseil de la Baltique qui avait été en place de 1934 à 1940.

Le 14 mai, deux décrets présidentiels considèrent comme « nulles et non avenues » les déclarations de l'Estonie et de la Lettonie.

Le 20 juin, ce sont la Géorgie et l'Ouzbékistan qui, à leur tour, affirment leur souveraineté tandis que le 23 juin, le Parlement de Moldavie adopte une déclaration dans le même sens.

Mais ce sont les événements de Russie et d'Ukraine qui retiennent surtout l'attention. Le 26 mai, M. Boris Eltsine est élu à la présidence de la République de Russie. Le 8 juin est voté le principe de la primauté de la Constitution et des lois de la Russie sur la Constitution et les lois soviétiques. Le 12 juin est adoptée, par 907 voix contre 13, une déclaration sur la souveraineté d'Etat de la Russie.

Le 16 juillet, l'Ukraine proclame sa souveraineté par 355 voix contre 4 et 1 abstention, et déclare la primauté des lois ukrainiennes sur celles de la Fédération ainsi que le droit de lever une armée et de frapper monnaie (*Le Monde*, avril à juillet 1990).

Si nous incluons l'Azerbaïdjan, c'est plus de la moitié des républiques — 8 sur 15 — qui ont tenté d'affirmer leur souveraineté. Déjà la Biélo-

russe s'apprête à suivre le mouvement. Nous allons vers « l'Empire éclaté ».

2-13 juillet 1990 : *Parti communiste*. Précédé par la Conférence des communistes de Russie qui reconstitue le Parti communiste de Russie disparu en 1925, le XXVIII<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique renforce encore la position de M. Gorbatchev, même s'il a été marqué par quelques événements comme la démission, le 12 juillet, du Parti de M. Boris Eltsine. M. Mikhaïl Gorbatchev est réélu secrétaire général par 3 411 voix contre 1 116, 501 se portant sur un candidat symbole, M. Temuraz Avaliani. Le nouveau bureau politique est presque entièrement renouvelé. Sur 24 membres, on ne trouve que deux sortants : M. Vladimir Ivachko, qui avait été élu le 11 juillet secrétaire général adjoint par 3 109 voix contre 776 à M. Igor Ligatchev, leader des conservateurs, et Mikhaïl Gorbatchev (*Le Monde*, 20, 22, 26 au 30 juin et 1<sup>er</sup> au 17 juillet et 26 juillet 1990).

#### YUGOSLAVIE

8 et 22 avril, 22 avril et 6 mai 1990 : *Républiques*. Des élections libres ont eu lieu en Slovénie et en Croatie.

En Slovénie, il s'agissait d'élire au suffrage universel direct un Président de la République et de désigner les trois chambres du Parlement. M. Milan Kucan, communiste réformateur est élu président au 2<sup>e</sup> tour par 58,3 % contre 41,7 % à M. Joze Pucnik, candidat de la coalition Demos (chrétiens-démocrates, sociaux-démocrates, paysans). En revanche, la coalition Demos l'emporte aux élections législatives.

Le 2 juillet, cette République adopte une déclaration de souveraineté.

En Croatie, l'Union démocrate croate (HDZ) de M. Franjo Tudjman remporte une victoire écrasante (205 sièges sur 356) au Parlement tricaméral. Elle devance le Parti du Changement démocratique (ex-Ligue des Communistes) et la coalition d'entente nationale (centriste). Le 30 mai, M. Franjo Tudjman est élu Président de la Croatie par le Parlement et le 31 mai, M. Stjepan Mejc forme un Gouvernement non communiste (*Le Monde*, 10, 11, 24, 27 avril, 10, 17 mai, 2 juin, 8-9 juillet 1990).

15 mai 1990 : *Election présidentielle*. M. Borisav Jovic, en application du principe de rotation des cadres dirigeants représentant les six républiques et les deux provinces autonomes, devient pour un an président de la Fédération yougoslave. Il succède au Slovène Janez Drnovsek (cf. *RE*, 51). Depuis mai 1989, M. Jovic représentait la Serbie à la présidence collégiale de Yougoslavie. M. Stipe Suvar, croate, assure la vice-présidence (*Le Monde*, 17 mai 1990).